

TISHA BEAV : LES INTERDITS ET COUTUMES



Lors d'un jeûne classique, il nous est demandé de ne pas manger et de ne pas boire. Aussi, le jeûne débute à l'aube. Le 9 av a comme particularité, au vu de la gravité de l'événement pour lequel nous jeûnons, de jeûner une journée complète. En effet, nous débutons le jeûne depuis le coucher du soleil de la veille jusqu'à la sortie des étoiles du lendemain soir comme le jeûne de Kippour.



IL Y A LES MÊMES INTERDICTIONS QU'À YOM KIPPOUR QUI INTERVIENNENT À TISHA BÉAV :

- Manger et boire
- Se laver le corps mais aussi les mains au-delà des phalanges. On ne se rincera pas non plus le visage
- Porter des chaussures en cuir
- Les relations conjugales
- S'oindre de quelque substance

SPÉCIFICITÉS DE TISHA BÉAV

1. Nous avons l'habitude de ne pas nous assoir sur une chaise avant la moitié de la journée.
2. Il est également interdit d'étudier la Torah sauf les parties correspondantes à la destruction du Temple ou les halakhot du deuil.
3. En ce jour, on ne se dit pas « bonjour », afin d'éveiller la détresse commune au sujet du Temple détruit.
4. Les restrictions concernant les femmes enceintes ou les femmes qui allaitent lors des autres jeûnes ne sont pas d'actualité à tisha béav. Dans le cas où la médecine exige de manger, il faudra demander à son Rav, la manière de manger, les quantités et dans quel laps de temps, s'il n'y a pas d'indication contraire.

MINHAGUIM

1. Certains ont l'habitude de diminuer leur confort pour la nuit de tisha béav.
2. Certains ne sentent pas de bonnes odeurs.
3. Nous avons l'habitude de lire le livre de Eikha écrit par le prophète Jérémie, qui se lamente sur la destruction du premier Temple.
4. On ne se vêtira pas d'habit propre (sortant de la machine), mais un habit déjà porté auparavant.
5. Lors de la téfila du matin, nous ne mettons pas le talit et les téfilin. On les portera lors de la téfila de Min'ha.
6. Nous ne récitons pas de ta'hanoun (supplications).